

devenir art-thérapeute

Pour être art-thérapeute, sont indiquées :

1. Une compétence artistique.
2. Une qualification professionnelle (répondant à l'art. L.6313-1 du code du travail).
3. Un diplôme universitaire d'Art-thérapie (UFR médecine) apportant la caution scientifique.
4. Le respect du code de déontologie art-thérapeutique.

Publics : artistes, professionnels de santé, professionnels de la culture et du social, salariés, étudiants...

Toutes techniques artistiques acceptées : peinture, musique, théâtre, mime, danse, conte, calligraphie, sculpture, photographie, cinéma...

LE PARCOURS DE FORMATION

Certification officielle d'art-thérapeute

Titre d'art-thérapeute professionnel répertorié par l'Etat au niveau II. .

I. Cycle Initiation à l'Art-thérapie - Tours - toutes techniques artistiques - Détails

II. Cycle Art-thérapie - deux parties consécutives

- Fondements théoriques et pratiques - Tours / Lyon / Lille - toutes techniques artistiques - Détails

- Applications méthodologiques - Tours - toutes techniques artistiques - Détails

III. Ateliers artistiques spécialisés - Tours - Détails

Le titre professionnel d'Art-thérapeute est obtenu après validation des différents cycles de la certification d'art-thérapeute et l'acquisition de la totalité des compétences métier validées par l'Afratapem et l'Etat.

Arrêté du 10 août 2012, Journal Officiel du 22 août 2012 (extrait)

Diplôme universitaire d'Art-thérapie (UFR médecine) - Détails

Tours, Grenoble, Lille (ICL)

Les diplômes universitaires d'Art-thérapie (UFR Médecine) apportent une caution scientifique à la profession. En l'état actuel de la profession, les DU doivent être délivrés par une instance médicale universitaire (enseignement supérieur français) et mentionner avec précision et sans ajout le libellé "Art-thérapie".